

## COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

pour AJ | 1 | 2 | mois

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case Néant ci-contre:  
Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

<b>1 NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION</b>			<b>OSTÉOPATHE</b>											
Nature de l'activité (1)			943 Adhérents					Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET						si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS			
Résultat déterminé (2) :			d'après les règles «recettes-dépenses»			AK	d'après les règles «crédences-dettes»			AL				
Comptabilité tenue (2) :			Hors taxe	CV		Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA		AT	✓		
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal			AM	✓	Année d'adhésion	AN			Nombre de salariés	AP		Salaires nets perçus	AR	
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col. 4 du tableau I de la déclaration n° 2035)			DA											
<b>2</b>	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1) .....											AA	59 232	106,52 %
R	A déduire Débours payés pour le compte des clients (2) .....											AB		
E	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés L J) (3) .....											AC	3 627	6,52 %
C	Montant net des recettes .....											AD	55 605	100,00 %
T	Produits financiers (4) .....											AE	2	
E	Gains divers (5) .....											AF	1 972	3,55 %
S	TOTAL (lignes 4 à 6) .....											AG	57 580	103,55 %
<b>3</b>	Achats (6) .....											BA	331	0,60 %
D	Frais de personnel { Salaires nets et avantages en nature (7) .....											BB	150	0,27 %
E	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière) .....											BC	108	0,19 %
P	Impôts et taxes (8) { Taxe sur la valeur ajoutée .....											BD		
R	Contribution économique territoriale .....											JY	379	0,68 %
O	Autres impôts .....											BS	523	0,94 %
F	(8) Contribution sociale généralisée déductible .....											BV	2 144	3,86 %
S	Loyer et charges locatives .....											BF	5 792	10,42 %
I	Location de matériel et de mobilier - dont redevances de collaboration (9) .....											BG	1 207	2,17 %
N	Entretien et réparations .....											BT	1 204	2,17 %
N	Personnel intérimaire .....												269	0,48 %
N	Petit outillage (10) .....												685	1,23 %
L	Chauffage, eau, gaz, électricité .....												461	0,83 %
L	Honoraires ne constituant pas des rétrocessions (11) .....												1 123	2,02 %
E	Primes d'assurances .....												459	0,83 %
E	Frais de véhicules (12) { (cochez la case si évaluation forfaitaire <input type="checkbox"/> ) .....												3 831	6,89 %
S	Autres frais de déplacements (voyages...) .....												549	0,99 %
I	Charges sociales personnelles (13) : dont obligatoires BT dont facultatives BU 1 583											BJ	4 379	7,88 %
N	Frais de réception, de représentation et de congrès .....												707	1,27 %
N	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone .....												1 331	2,39 %
L	Frais d'actes et de contentieux .....												33	0,06 %
L	Cotisations syndicales et professionnelles BY												221	0,40 %
E	Autres frais divers de gestion .....												1 015	1,83 %
E	Frais financiers (14) .....													
S	Pertes diverses (15) .....													
	TOTAL (lignes 8 à 32) .....												209	0,38 %
													79	0,14 %
													31 122	55,97 %



NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION

OSTÉOPATHE

N° SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--

943 Adhérents

DÉTERMINATION	34	Excédent (ligne 7 - ligne 33) .....					CA CB CC CD CE CF CG CH CK	26 458	47,58 %	
	35	Plus-values à court terme <b>16</b> .....						37	0,07 %	
	36	Divers à réintégrer <b>17</b> .....						473	0,85 %	
	37	Bénéfice Sté civile de moyens <b>18</b> .....						1		
	38	TOTAL (lignes 34 à 37) .....						26 969	48,50 %	
	39	Insuffisance (ligne 33 - ligne 7) .....								
	40	Frais d'établissement <b>19</b> .....						1		
	41	Dotation aux amortissements <b>20</b> .....						849	1,53 %	
	42	Moins-values à court terme .....						23	0,04 %	
	43	Divers à déduire  ②1 dont exonération sur le bénéfice «zone franche urbaine-territoire entrepreneur» dont exonération sur le bénéfice «entreprise nouvelle» dont exonération «jeunes entreprises innovantes» dont exonération médecins «zones déficitaires en offre de soins»	CS	121	dont exonération sur le bénéfice «pôle de compétitivité» Hors CICE	AX		CL	622 1,12 %	
DU RÉSULTAT	44		AW	458	dont abondement sur l'épargne salariale	CT	27			
	45		CU		dont exonération sur le bénéfice «jeunes artistes»	CO				
	46		CI		dont déductions «médecins conventionnés de secteur I»	CQ				
	47	Déficits Ste civile de moyens <b>18</b> .....					CM CN	10 0,02 %		
	48	TOTAL (lignes 39 à 44) .....						1 504 2,70 %		
	49	Bénéfice (ligne 38 - ligne 45) .....						25 465 45,80 %		
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférante aux recettes brutes :  Montant de la TVA afférante aux achats [biens et services autres qu'immobilisations] : - dont montant de la TVA afférante aux honoraires rétrocédés :					CX		
6	Contribution économique territoriale <b>23</b>		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					CY		
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) <b>B</b> et <b>D</b> (1) Type : T (véhicule de tourisme) ; M (moto) ; V (vélomoteur, scooter); (2) mettre une croix dans la colonne; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.								AU	
Désignation des véhicules :			Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)		Types (1)			Type de carburant (3)					
		T		X			10 121			
- Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques →										
Total <b>A</b> à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; Total <b>B</b> à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								<b>A</b>	<b>B</b>	